

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2024-48

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre le dix-sept décembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 9

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 13 décembre 2023

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, M. Franck BOUVARD M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, M. Sylvain BELFIS, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL et M. Bruno BOURY.

Excusés : Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON (ayant donné pouvoir à M. Franck BOUVARD), Mme Sandra PENIN (ayant donné pouvoir à M. Sylvain BELFIS), M. Dominique MICHEL (ayant donné pouvoir à M. Gary LEROUX), M. Christophe TRIPOZ (ayant donné pouvoir à Mme Annick FALCAND), Mme Florence PIRAT (ayant donné pouvoir à M. Jérôme CHAVANEL), Mme Sandra RUCH (ayant donné pouvoir à Mme Laurie PASCAL)

Secrétaire de séance : M. Sylvain BELFIS

**BUDGET GENERAL 2024 - DELIBERATION MODIFICATIVE N°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57

Vu le budget général 2024 de la commune de Malafretaz ;

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier le budget concernant la masse salariale du personnel de Grand Bourg Agglomération.

Il propose au conseil municipal d'autoriser le virement de crédits suivants :

Article 615231 – Entretien et réparation sur voiries - 15 000€

Article 6216 – Personnel affecté par le GFP de rattachement + 15 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Autorise** la délibération modificative N°2 du Budget Général 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Sylvain Belfis

Le Maire,  
Gary Leroux

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue en Préfecture le 20/12/2024  
Publiée le 20/12/2024  
Le Maire,  
G LEROUX

